

30e rapport d'activités 2015



**AUNS
ASIN
ASNI** 

Action pour une Suisse indépendante et neutre

Les organes de l'ASIN (situation au 31.12.2015)

Comité

Président

Reimann Lukas Juriste (Master of Law), Conseiller national, 9500 Wil

Vice-Présidents

Oswald Kessler Président du CA, 1400 Yverdon-les-Bains
Stamm Luzi Avocat, Conseiller national, 5405 Baden

Membres

Cherbuin Alette Éducatrice de la petite enfance, 1400 Yverdon-les Bains
Damiani Mauro Responsable de projet, 6516 Cugnasco-Gerra
Fournier Anne Entrepreneuse, 1007 Lausanne
Freysinger Oskar Professeur au gymnase, lic. phil. I, Conseiller d'Etat, 1965 Savièse

Fuchs Thomas Économiste d'entreprise, ancien Conseiller national et Député au Grand Conseil, 3018 Berne-Bümpliz

Grangier Kevin Médiaticien, secrétaire général, 1666 Grandvillard
Christoph Kunz Commerçant, 3800 Matten b. Interlaken
Mörgeli Christoph Prof. Dr historien, ancien conseiller national, 8713 Uerikon
Rückert Amanda Juriste, conseillère cantonale, conseillère municipale, 6962 Viganello

Scheidegger René Ancien directeur, 1470 Estavayer-le-Lac
Stampfli Christoph Ingénieur économique, 8905 Arni
Surber-Devoto Conrado A. Ing. dipl. EPF, lic. oec. publ., Lima, Pérou
Zulliger Christian Gestionnaire de fortune, 8477 Oberstammheim

Réviseur

Andreas Roth Notaire, 3822 Lauterbrunnen

Secrétariat

Directeur: Werner Gartenmann, 3800 Matten b. Interlaken
Collaborateur: Albert Leimgruber, 1783 La Corbaz
Secrétariat: Katharina Fischer, 3006 Berne

Organisations cantonales

Doyenne des cantons
Suisse alémanique: Elvira Hengeveld, 7205 Zizers, hengeveld@auns.ch
Coordination Suisse romande: Albert Leimgruber, 1783 La Corbaz, leimgruber@asin.ch
ASNI Ticino: Mauro Damiani, 6516 Cugnasco-Gerra, damiani@asni.ch

Impressum

Éditeur: Comité de l'ASIN
Rédaction: secrétariat de l'ASIN
Case postale 669, CH-3000 Berne 31
Tél.: 031 356 27 27, Fax: 031 356 27 28
www.asin.ch / E-Mail: info@asin.ch
CCP: 30-10011-5 / IBAN CH91 0900 0000 3001 0011 5

Table des matières

Les organes de l'ASIN	2
Introduction	4
Activités en 2015	18
Comptes de l'année et bilan 2015	29

Depuis 2012, l'orchestre de l'ASIN placé sous la direction de Jakob Leuenberger agrmente les assemblées générales de l'ASIN. L'ASIN et la musique? OUI! Car c'est avec le même enthousiasme et engagement que les musiciennes et musiciens que l'ASIN joue la marche pour une Suisse libre.

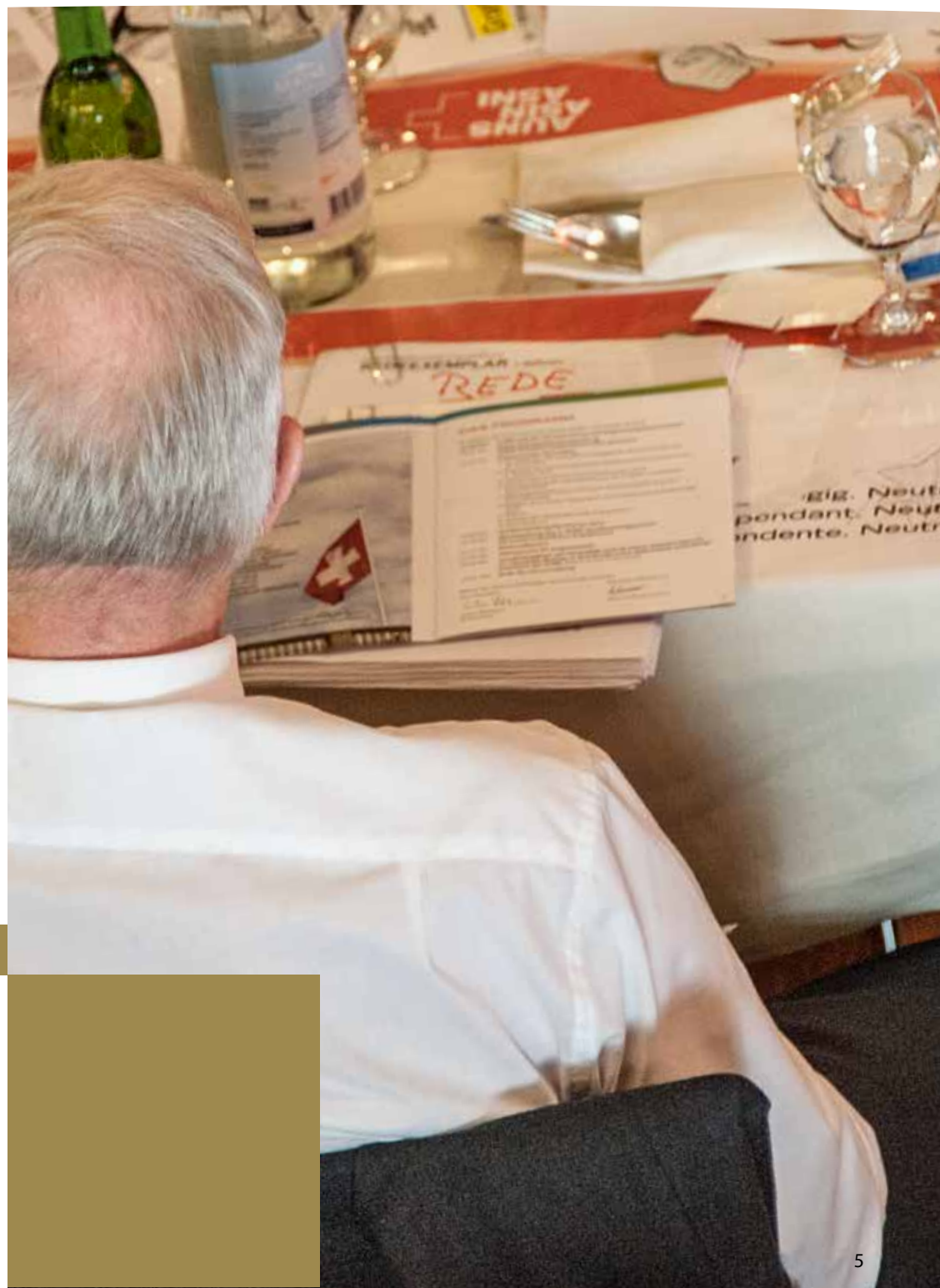


Introduction

L'année 1986

C'est le 3 juin 1986 que la dernière séance du Comité d'action contre l'adhésion à l'ONU a eu lieu à Berne. Il s'agissait alors d'évaluer la situation après que le non l'ait emporté dans la votation populaire sur l'adhésion à l'ONU du 16 mars 1986 et de se demander si le Comité d'action devait être transféré dans une nouvelle organisation portant le nom d'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN). Il ressort du procès-verbal de l'époque que cette démarche faisait l'objet de vifs débats. Certains membres du Comité d'action constatèrent en effet qu'il était «une erreur que de vouloir exercer un impact sur la politique extérieure de la Confédération sous une forme institutionnalisée». En revanche, le Conseiller national Dr Otto Fischer (PLR), le Conseiller national Dr Christoph Blocher (UDC) et le Conseiller national Heinrich Schalcher (PEV) défendaient le point de vue qu'une surveillance permanente et une prise d'influence sur la politique extérieure s'imposaient d'urgence. Ils furent finalement autorisés à entreprendre les travaux en vue de la fondation de l'ASIN. Le 19 juin 1986, l'Assemblée constitutive de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) eut lieu. Le président de l'Assemblée était le Dr Otto Fischer. Dans son introduction, il constata ce qui suit: «Après avoir gagné la votation sur l'ONU, cette action est close. Mais force est de constater qu'en dépit du re-

jet massif de l'adhésion à l'ONU, le Conseil fédéral poursuit allègrement sa politique extérieure (note de la rédaction: issue de la votation 75% de non) comme si rien ne s'était passé. Avec l'ASIN que nous allons fonder aujourd'hui, nous comptons bien exercer à l'avenir un certain impact sur la politique extérieure.» Christoph Blocher fut élu comme premier président et Otto Fischer comme premier directeur de l'ASIN. Le 16 juin 1987, la 1re Assemblée générale eut lieu. Dans son allocution, le président Christoph Blocher constata: «La négligence, la relativisation et la dévalorisation de notre neutralité et indépendance, qui ont surtout été exprimées pendant la campagne de votation sur l'ONU et après par les partisans d'une adhésion à l'ONU, nous ont incités à fonder l'ASIN et à nous engager à l'avenir pour l'indépendance, la neutralité et la sécurité de la Confédération suisse pour veiller à ce qu'elles ne soient pas compromises par une politique extérieure floue et internationaliste». Dans le premier bulletin de l'ASIN d'octobre 1986, on peut lire: «Il ressort d'une déclaration faite lors de sa visite en Inde par le Conseiller fédéral Pierre Aubert, qui est tout de même le chef du Département fédéral des affaires extérieures, qu'au Palais fédéral, on n'a strictement tiré aucun enseignement du non opposé par les citoyens à l'ONU. Quelques semaines après la votation sur l'ONU, il a en effet déclaré allègrement: «La neutralité suisse, soit l'indépendance face aux grandes puissances, est équivalente à la politique de



non-alignement de l'Inde». Monsieur Aubert semble donc ignorer que notre neutralité permanente et armée signifie l'impartialité non seulement face aux grandes puissances, mais face à tous les pays et organisations du monde. Dans le bulletin no 2 de l'ASIN de décembre 1986, on peut lire sur la couverture «Juges étrangers» et à l'intérieur: «Le Conseil fédéral et le Parlement ont signé il y a des années ce qu'on appelle la Convention européenne des droits de l'homme. Nous sommes donc déjà bien avancés dans ce domaine. Or ce sont des étrangers qui s'apprentent à juger si notre ordre juridique est correct ou non.

Conclusion «1986»:

1. Les fondateurs de l'ASIN ont fait preuve en 1986 d'une sage précaution.
2. Les politiciens ne jugeaient pas opportun d'exercer une influence sur la politique extérieure avec une organisation permanente comme l'ASIN.
3. La Berne fédérale ignorait le non à l'adhésion à l'ONU
4. Le Conseil fédéral relativisait la neutra-

lité, notamment à l'étranger.

5. Le Parlement et le Conseil fédéral acceptaient les juges étrangers.
6. À l'époque déjà, on pratiquait à Berne une politique destinée à jeter de la poudre aux yeux des citoyens

Qu'en est-il à l'heure actuelle?

En 2016, l'ASIN pourra passer en revue les 30 années de son activité. Voyons quelle est la situation à la fin de l'année 2015:

Neutralité

Le Département fédéral des affaires étrangères DFAE déclare: «Tant le contenu que la portée de la neutralité suisse ont été soumis à des changements historiques. La Suisse a toujours adapté en souplesse sa politique de neutralité aux nécessités de la politique extérieure et à ses propres intérêts.

Les conflits armés qui affectent directement ou indirectement la sécurité de la Suisse se déroulent pour la plupart à l'intérieur des États. Or, le droit de la neutralité n'est pas conçu pour répondre à ce type

de conflit et n'offre donc aucune aide pour aménager la politique suisse de sécurité. Tant l'adhésion de la Suisse à l'ONU, en 2002, que la collaboration institutionnalisée avec les organisations et les structures régionales de sécurité telles que l'UE, l'OSCE et le Partenariat pour la paix sont compatibles avec la neutralité permanente [Source: www.eda.admin.ch, Fiche d'information «L'essentiel sur la neutralité»] L'ASIN déclare quant à elle: «Compte tenu de la situation géopolitique actuelle, les autorités doivent enfin répondre à la question de savoir quelle est l'alternative à la neutralité. La Chine cherche à devenir une superpuissance militaire. La Russie a fait quasi du jour au lendemain son retour sur la scène internationale comme superpuissance militaire à prendre au sérieux. Le Proche-Orient et les pays arabes sont très éloignés d'un ordre pacifique. Le printemps arabe s'est mué en cauchemar. L'ONU politique ne représente pas la communauté internationale, mais les intérêts des grandes puissances. Les espaces économiques deviennent des es-

paces d'intérêts aux prises de position hégémoniques. L'UE s'est fourvoyée sur les plans social, financier, sécuritaire, économique, monétaire et de la politique migratoire. Les théories et utopies développées par l'administration fédérale et les «groupes de réflexion» intellectuels et les commentaires de la presse, selon lesquels l'avenir ne peut être maîtrisé que grâce à la solidarité internationale, aux coopérations en matière de politique de sécurité et à la neutralité active se sont volatilisées. Il n'existe pas d'alternative à une politique de neutralité crédible. C'est pour la Suisse le seul moyen pour faire du commerce sur le plan international, pour assurer sa sécurité interne et externe, pour pratiquer la démocratie directe et pour proposer ses services humanitaires et ses bons offices en matière de diplomatie de paix.

Juges étrangers

Le Tribunal fédéral: «Les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sont juridiquement contraignants. Les arrêts de la CEDH sont un moteur du





développement du droit en Suisse. En dehors des questions procédurales, les cas suisses portés devant la Cour de justice concernent souvent la protection de la vie privée et familiale (article 8 de la CEDH). Dans un passé récent, des débats publics contractoires ont eu lieu en Suisse à propos de l'expulsion des délinquants étrangers et la Cour de justice de Strasbourg a décidé dans le cas concret qu'un étranger ayant commis un délit ne pouvait pas être expulsé de Suisse en raison de la relativement faible gravité de son délit et de son bon comportement après l'exécution de la peine. Elle a jugé qu'il serait disproportionné de déchirer sa famille, raison pour laquelle l'intérêt des enfants de rester en contact avec le père prime sur l'intérêt public de l'exécution d'une expulsion.» [Source: www.eda.admin.ch brochure «Die Europäische Menschenrechtskonvention (EMRK) und ihre Bedeutung für die Schweiz»]

L'ASIN constate: le Tribunal fédéral se soumet à des juges étrangers et s'oppose par conséquent à la démocratie directe, respectivement au Souverain (cf. débat relatif à l'initiative de mise en oeuvre). L'ingérence des tribunaux dans des processus démocratiques menace la séparation des pouvoirs.

Indépendance

Les partisans de l'EEE ont superbement ignoré le non opposé le 6 décembre 1992 par le Souverain à l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE). Le soir du

dimanche de votation, la réaction de ceux qui ont perdu la votation sur l'EEE a été résumée par le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz en ces termes: «C'est un dimanche noir!» [Source: www.youtube.com, terme de recherche: «C'est un dimanche noir»]. Pour la classe politique, la démocratie directe n'était rien d'autre que de la magie noire et tel est encore le cas actuellement.

Après le non à l'EEE, les perdants ont négocié avec l'Union européenne (appelée à l'époque CE). Nous savons aujourd'hui que les accords dits bilatéraux ont non seulement des conséquences négatives pour la Suisse, mais violent aussi massivement la souveraineté de la Confédération. Les contrats négociés ont été regroupés en deux paquets. Le paquet 1 comporte les accords sur la libre circulation des personnes, les obstacles techniques au commerce, les marchés publics, l'agriculture, la recherche, le trafic aérien et terrestre. Après l'adoption de l'initiative contre l'immigration de masse au 8 février 2014, les politiciens et fonctionnaires partisans d'une adhésion à l'UE devraient avoir compris que la libre circulation des personnes est la «pièce de résistance» de l'idéologie de l'UE. Il est en réalité difficile de comprendre les raisons pour lesquelles la Berne fédérale a accepté en tant que non membre de l'UE de se faire imposer par Bruxelles un lien juridique entre les sept accords par une clause guillotine. L'article 185 de la Constitution fédérale dit: «Le Conseil fédéral prend des mesures

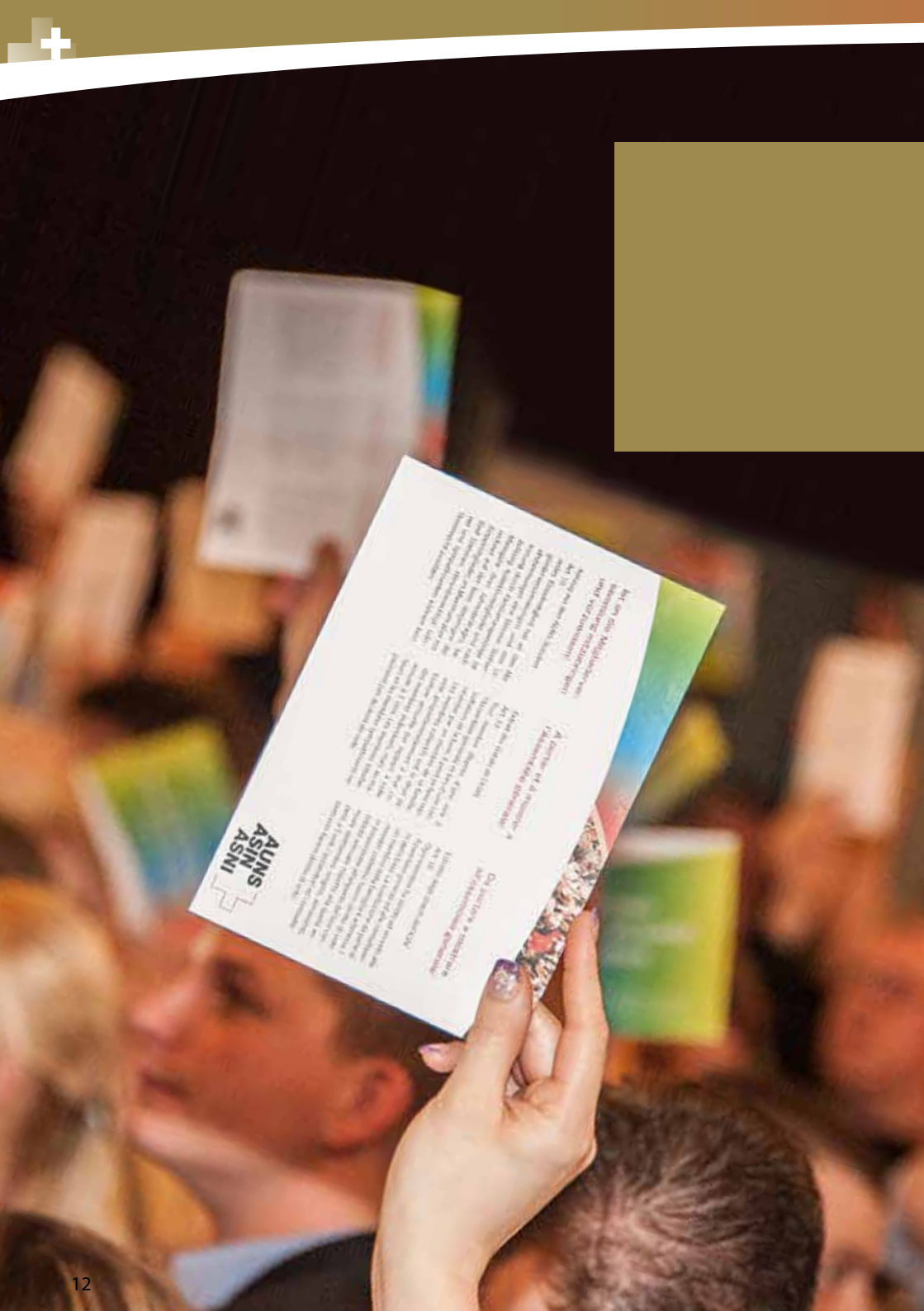


pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse.» Et à l'article 2, il est stipulé: «La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays.» Négocier un accord contenant une clause de chantage doit donc être qualifié de violation de la Constitution fédérale (haute trahison?). La Berne fédérale a en définitive balayé les droits politiques des citoyens suisses. Nos autorités tolèrent que le Souverain – rappelons ici pour la énième fois: souverain = population suisse – soit pris en otage et puisse faire l'objet d'un chantage par une puissance étrangère. «Gouverner, c'est prévoir», disait l'éditeur et politicien français Emile de Girardin au 19e siècle. Mais pour les dirigeants de notre pays et les «Rasputines de l'UE», c'est apparemment du chinois. Mais ce n'est sans doute pas parce qu'ils ignorent le sens de cette phrase. Cela s'explique plutôt par leur volonté d'adhérer en douce à l'UE. Pour cela, il faut la condition idéologique de la «libre circulation des personnes». C'est pourquoi la Berne fédérale reporte sans cesse l'application de l'initiative contre l'immigration de masse. La suppression de la libre circulation des personnes reviendrait à supprimer le plus grand facteur facilitant une adhésion. L'UE se montre idéologiquement inflexible et nous menace de mettre en application la clause guillotine. Pendant ce temps, des forces UE-philles projettent une votation comportant la question «Souhaitez-vous pour

suivre la voie bilatérale?» Ceux qui tirent les ficelles s'attendent bien entendu à un oui, car il est peu probable qu'une majorité va accepter de résilier la voie bilatérale. Or en votant oui, les citoyens donnent au Conseil fédéral la possibilité d'ignorer le verdict populaire du 8 février 2014 et de préserver la libre circulation des personnes. Via l'adhésion insidieuse à l'UE, l'intégration de notre pays à l'UE s'accélère. Les accords bilatéraux sont emballés dans un accord-cadre exigé par l'UE. Ce contrat d'intégration conduit à une «adhésion de facto»: reprise automatique du droit de l'UE et surveillance de la législation fédérale et de la démocratie directe par des juges étrangers. La démocratie directe perd son efficacité dans tous les secteurs dominés par le droit de l'UE. Est-ce de l'ignorance? Avec le non à l'EEE en 1992, les citoyens suisses ont dit non à une intégration à l'UE. Mais les accords bilatéraux consécutifs pour sauver ce «dimanche noir» ont été conçus de manière à ouvrir la voie à un super-EEE.

Les élections fédérales du 18 octobre 2015

Ceux qui se battent pour une Suisse indépendante et neutre ont été renforcés par les élections fédérales. La population a émis un signal clair: une majorité des citoyennes et citoyens suisses ne veulent pas adhérer à l'UE et à l'OTAN. Mais il est également évident que les nouveaux rapports de force à Berne ne garantissent pas pour autant des majorités en faveur



d'une politique extérieure systématique, dépourvue de toute obéissance aveugle et de fantasme d'adhésion.

Union européenne

Le président du Parlement de l'UE Martin Schultz a déclaré sur le site www.welt.de: «Jamais par le passé, l'UE s'est trouvée dans une situation aussi dramatique». Dans d'innombrables articles, exposés et communiqués, l'ASIN a mis les citoyens en garde contre le concept erroné de l'UE. À l'heure actuelle, le continent européen est en crise: chômage élevé des jeunes, détérioration de la compétitivité; inégalité sociale croissante; crise de l'Euro; difficultés économiques et fiscales non résolues en Grèce, au Portugal et en Espagne; frontière extérieure de Schengen perméable; gouvernement allemand comme facteur d'insécurité; immigration et afflux illimités de réfugiés; soumissions aux desiderata de la Turquie, suspension de Schengen et de Dublin; érosion de la cohésion; Banque centrale européenne faisant marcher sans limites la planche à billets et rachetant des «dettes étatiques». Ajoutons à cela un malaise croissant des États membres de l'UE. Tel est notamment le cas de la Grande-Bretagne (Brexit), de la Pologne, de la Hongrie (élection de gouvernements conservateurs et eurosceptiques) et de l'Autriche (mesures unilatérales en matière de politique des réfugiés). En Allemagne, on constate un mécontentement croissant devant la politique d'accueil des migrants qui a été annoncée par

la Chancellerie fédérale sans consulter au préalable les citoyens, politique qui va simultanément de pair avec la suppression de la liberté d'opinion.

Année de jubilé

9 juin 2015

200 ans de ratification de l'Acte final du Congrès de Vienne: grâce au talent diplomatique et à l'intelligence du Genevois Charles Pictet de Rochemont, les puissances européennes ont reconnu la neutralité perpétuelle, armée, librement choisie et intégrale, soit la neutralité complète de la Suisse. C'est aussi grâce à la neutralité que nous n'avons pas été entraînés dans les catastrophes sanglantes des guerres mondiales du 20e siècle.

25 juillet 2015

75 ans du rapport du Grütli: lorsqu'en 1940, l'existence de la Suisse était menacée après la défaite de la France, le général Henri Guisan a réuni les responsables de l'armée sur le Grütli. Notre pays complètement encerclé par les puissances de l'Axe (et la France de Vichy) était alors placé devant le choix suivant: adaptation ou résistance. Le message du général fut le suivant: l'armée va en tous les cas résister jusqu'au dernier homme et jusqu'à la dernière cartouche.

13/14 septembre 2015

500 ans de bataille de Marignan: dans une optique humanitaire actuelle, le massacre sur un champ de bataille de l'époque est

inimaginable. Quelles que soient les raisons qui ont finalement poussé les Suisses à adopter la neutralité, celle-ci a été et restera un des piliers les plus importants de liberté. Notre pays ne doit pas pratiquer une politique de grande puissance. Cet enseignement tiré de Marignan doit aujourd'hui encore servir de guide à la politique extérieure suisse.

15 novembre 2015

700 ans de la bataille de Morgarten: pour la première fois après la fondation de la Confédération, les Confédérés affrontent les Habsbourg par les armes. Ils défendent leur liberté, refusent les charges fiscales et rompent avec la domination de la noblesse. Ils font confiance à leurs montagnes et à leur volonté de se battre. La bataille de Morgarten a jeté les bases d'une République fédérale suisse consolidée.

Le président fondateur de l'ASIN, Christoph Blocher, le 22 août 2015:

Pourquoi la Berne fédérale refuse-t-elle de commémorer ces jubilés?

Le Conseil fédéral qui est actuellement de gauche et la majorité de gauche au Parlement ne souhaitent commémorer ni les 700 ans de Morgarten, ni les 500 ans de Marignan, ni encore les 200 ans de la reconnaissance de notre neutralité. En revanche, ils veulent que l'on célèbre la date à laquelle notre pays a signé il y a 40 ans la Convention européenne des droits de

l'homme.

Les 40 ans d'acceptation de juges étrangers tiennent manifestement plus à cœur à nos autorités que les jubilés centenaires de la défense de la liberté et de la sécurité de notre pays. Elles passent sous silence le fait que les droits de l'homme ont été assurés en Suisse bien avant qu'ils soient garantis par la Cour européenne des droits de l'homme.

Les raisons de ce refus de commémorer ces jubilés importants de notre pays sont faciles à deviner: ceux qui souhaitent imposer à notre pays le droit et des juges étrangers et intégrer la Suisse à l'UE doivent d'abord détruire les valeurs de notre pays. Sur ce chemin qui conduit dans l'UE, ils n'ont que faire de la souveraineté, neutralité, démocratie directe et des droits de liberté et populaires. Il faut donc s'en débarrasser! Pour ces milieux, commémorer des jubilés est dangereux, car cela pourrait nous mener à l'indépendance plutôt que dans l'UE.

Pour la majorité parlementaire et gouvernementale actuelle, ce qu'on appelle la démocratie directe, à savoir les droits de liberté de notre pays, le droit d'autodétermination des citoyens, la souveraineté, la neutralité et l'État de droit libéral n'ont plus leur place.

Ils sont donc sacrifiés d'une manière qui équivaut à une haute trahison.





Ceux qui cherchent à manipuler les droits populaires mettent en danger la stabilité de la Suisse

La Commission des institutions politiques du Conseil des États a proposé des mesures visant à limiter le nombre des initiatives populaires.

Pour l'ASIN, la démocratie directe est un pilier de base du modèle de succès qu'est la Suisse. Les citoyennes et citoyens – et non les politiciens ou l'administration fédérale – doivent avoir la souveraineté de décision. Ceux qui cherchent à manipuler les droits populaires mettent en danger ce modèle et par conséquent la stabilité de la Suisse.

La Commission des institutions politiques du Conseil des États ouvre la boîte de Pandore. Un « examen matériel préliminaire » des collectes de signatures n'entre pas en considération. Il ne faut en aucun cas limiter les droits de liberté et il n'appartient pas à l'administration fédérale de juger de la démocratie directe.

L'ASIN va résolument combattre toute remise en question de la démocratie directe.

Le défi

En politique extérieure, il s'agit d'empêcher nos autorités de céder à la législation et juridiction fédérale de l'UE. Il faut protéger la neutralité perpétuelle et armée des folies et errements. Sur le plan de la politique interne, il faut freiner la rage régulatrice sans bornes. C'est avec inquiétude que l'ASIN constate que le site économique de la Suisse menace de s'em-

bourber dans le marasme bureaucratique. Le cours élevé stable du franc est invoqué trop souvent et à la légère par des entreprises pour justifier leurs difficultés. Mais en réalité, ces difficultés sont dues à la bureaucratie, aux charges fiscales, aux taxes et aux obstacles à une autorisation qui ne cessent d'augmenter. Il faut espérer que la nouvelle majorité bourgeoise à Berne agisse au moins dans l'intérêt économique de la Suisse et incite le ministre de l'Économie en fonction à faire preuve de créativité.

Le mandat reste inchangé

L'année 2015 a été politiquement décevante pour la Confédération. La Suisse a continué à affaiblir ses atouts en faisant preuve d'une obéissance aveugle, d'un manque de résistance face à l'étranger et d'un comportement servile de ses autorités. Les baisers prodigués par le président de la Commission de l'UE Juncker à la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga étaient symboliques pour cette situation. Pour l'ASIN, les principes suivants restent applicables: la démocratie directe n'est pas compatible avec l'UE. Elle ne l'est pas davantage avec l'ingérence de juges et de gouvernements étrangers. Nos droits de liberté et de co-décision ne sont pas négociables.

Les activités de l'ASIN en 2015

De temps à autre, des personnes issues de nos propres milieux se plaignent de ne rien entendre de l'ASIN. Mais l'exercice 2015 montre une fois de plus que l'ASIN effectue un travail d'information de grande envergure et exerce un impact sur le paysage politique grâce à ses réseaux. En 2015, l'ASIN n'a pas eu à son ordre du jour des campagnes de votation proprement dites. Les travaux de fond ont été d'autant plus importants, car ils nous permettront d'être en mesure de réussir les affrontements politiques décisifs à venir.

30^e Assemblée générale

La 30^e Assemblée générale du 2 mai 2015 l'a montré clairement: l'ASIN a le vent en poupe. Elle incite le public à se prononcer clairement en faveur de l'indépendance de la Suisse. De nouveaux et jeunes membres du Comité, une résolution claire et un soutien important de la base: l'ASIN va résolument de l'avant avec un objectif clair et elle met tout en oeuvre pour que la Suisse puisse conserver son indépendance et sa neutralité.

Un car plein en provenance des Grisons, un autre de St-Gall, des centaines de membres venant de toute la Suisse – la grande salle de l'hôtel «National» à Berne est toujours pleine à craquer. L'objectif des membres de l'ASIN est clair. Chaque allocution, chaque message proclame: «Nous souhaitons rester indépendants.» – «Nous

sommes opposés au désir d'alignement de la Berne fédérale!» – Le président de l'ASIN Lukas Reimann: «Aujourd'hui nous défendons les intérêts de la Suisse.»

Amanda Rückert et Mauro Damiani apportent à l'assemblée les salutations du Tessin. Ils font savoir qu'ils souhaitent que les choses changent et que: «Il appartient à nous de faire la loi chez nous!» Avec sa rétrospective marquante, Manuel Mächler, président désigné de la JUNS (la jeune ASIN) a suscité des sympathies chez les aînés: «Si vous ne vous n'étiez pas engagé corps et âme pour un non dans la votation sur l'EEE/CE, nous serions actuellement piégés comme les Grecs, les Portugais et bien d'autres. Cela n'a rien à voir avec la droite ou la gauche, mais avec des agissements erronés ou corrects.»

Le président Lukas Reimann a suscité l'hilarité de la salle en projetant sur l'écran la photo du chef de l'UE embrassant la Présidente de la Confédération Sommaruga. Reimann: «La Berne fédérale pratique une politique qui dessert les intérêts des citoyens. À Berne, ils sont nombreux à penser: ah, combien il serait pratique de faire de la politique s'il n'y avait pas ces foutus citoyens. Mais seuls ceux qui font confiance au peuple méritent aussi la confiance du peuple. La démocratie directe est un des acquis les plus importants de la Suisse.» – «Ce n'est pas la Suisse qui ne respecte pas certaines règles, mais c'est l'UE qui ne se conforme pas à ses propres règles. Les arguments de ceux qui prônaient l'adhésion à Schengen ont

MV AUNS
ASIN
ASNI
BERN 2015



À l'occasion de l'Assemblée générale 2015, on a présenté la moto ASIN. Son initiateur, Patric Gerzner de Braunau du canton Thurgovie, a présenté l'ASIN à d'innombrables manifestations.



L'année passée, nous avons enregistré une augmentation brute de notre effectif de membres de plus de 1000 nouveaux membres.



Bisous pour la Conseillère fédérale, mais peuple suisse muselé. Le président Lukas Reimann a suscité l'hilarité de la salle en projetant sur l'écran la photo du chef de l'UE embrassant la Présidente de la Confédération Sommaruga.



Ont été nouvellement élus dans le Comité Christoph Kunz (finances), Christoph Stampfli et Christian Zulliger. Ils se sont brièvement présentés. Les bonnes personnes à la bonne place: il s'agit d'un comptable expérimenté et de deux jeunes sachant invoquer des arguments intelligents en faveur de la liberté de la Suisse et qui font aussi comprendre par leur appartenance au PRD que l'ASIN est bien une organisation interpartis.



L'apogée incontesté de la journée a été l'exposé présenté par le cofondateur de l'ASIN Christoph Blocher. Mais les portes étaient explicitement ouvertes aussi aux invités. Blocher a subjugué la salle entière.



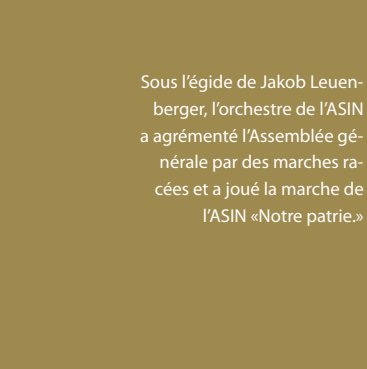
été réfutés. Nous souhaitons à nouveau contrôler nos frontières.» C'est aussi la réponse du Comité et de la Commission de stratégie (mandatée par les membres à l'occasion de l'Assemblée générale 2014) qui ont fixé pour le travail de l'ASIN les objectifs suivants: 1. La Suisse veut décider elle-même qui peut immigrer dans notre pays et qui non. 2. La Suisse contrôle ses frontières de manière autonome et systématique.

Dans la partie statutaire, le directeur Werner Gartenmann a montré que l'ASIN est loin «d'être sur le déclin». Elle est au contraire bien vivante et comment! «L'année passée, nous avons enregistré une augmentation brute de notre effectif de membres de plus de 1000 nouveaux membres. Oui, certes: nous perdons aussi de nombreux membres en raison de notre structure d'âge. Mais l'augmentation nette était quand même de 460 nouveaux membres. Les associations qui en font autant ne sont pas légion.» Le Comité de l'ASIN rajeunit lui aussi. Hans Etter, ancien membre du Grand Conseil de Zollikofen et co-penseur de longue date très consciencieux, s'est retiré du Comité. Ont été nouvellement élus dans le Comité Christoph Kunz (finances), Christoph Stampfli et Christian Zulliger. Ils se sont brièvement présentés. Les bonnes personnes à la bonne place: il s'agit d'un comptable expérimenté et de deux jeunes sachant invoquer des arguments intelligents en faveur de la liberté de la Suisse et qui font aussi comprendre par leur ap-

partenance au PRD que l'ASIN est bien une organisation interpartis. L'apogée incontesté de la journée a été l'exposé présenté par le cofondateur de l'ASIN Christoph Blocher. Mais les portes étaient explicitement ouvertes aussi aux invités. Blocher a subjugué la salle entière. Avec sa façon de parler franche et directe et son engagement convaincant contre l'adhésion de la Suisse à l'UE, il s'est montré en pleine forme et a su conquérir son public. À l'occasion de cette 30e Assemblée générale, il a évoqué les débuts de l'ASIN et sa fondation à la suite de la campagne de votation contre l'ONU. Pour ne pas éparpiller ses forces, l'ASIN, qui est l'organisation la plus importante pour préserver l'indépendance et la neutralité, doit entièrement se consacrer à cette tâche. Pour l'instant, nous devons œuvrer dans l'ombre. Il nous faut impérativement nous concentrer sur cette tâche, car c'est notre atout. Pour la Confédération, la tâche la plus importante et prioritaire consiste à défendre l'indépendance et la neutralité face à une classe politique qui n'en a cure.

Prix de reconnaissance ASIN

Le directeur Werner Gartenmann a remis à Josef Achermann d'Emmenbrücke le 3e prix de reconnaissance de l'ASIN. Depuis de nombreuses années, Josef Achermann distribue gratuitement le bulletin de l'ASIN à son lieu de domicile. De plus, il a lancé l'idée du programme de postier ASIN. Plus de 50 membres distribuent à



Sous l'égide de Jakob Leuenberger, l'orchestre de l'ASIN a agrémenté l'Assemblée générale par des marches racontées et a joué la marche de l'ASIN «Notre patrie.»



Josef Achermann d'Emmenbrücke le 3e prix de reconnaissance de l'ASIN.



l'heure actuelle le bulletin dans leurs communes.

Forum ASIN (Assemblée générale extraordinaire)

Plus de 300 membres de toutes les parties de notre pays se sont réunis le 13 septembre 2015 pour commémorer le 500^e anniversaire de la bataille de Marignan à l'occasion du forum ASIN au Casinotheater de Zoug. Le Conseiller d'État et Conseiller national Oskar Freysinger, le rédacteur en chef de la Basler Zeitung Markus Somm, le Conseiller national Dr Pirmin Schwander et le président de l'ASIN Lukas Reimann ont abordé dans leurs exposés l'importance historique et actuelle de la neutralité pour la Suisse.

Comité

Le Comité s'est réuni à quatre reprises à Berne, généralement au premier jour de la session fédérale. En sa qualité d'organe stratégique, le Comité évalue la situation politique, ce qui est un véritable défi compte tenu de la complexité des affaires politiques. Il a fallu détecter l'essentiel, renoncer à aux actions inutiles et se concentrer sur notre combat principal contre «l'adhésion à l'UE – directement ou insidieusement». L'accent a été placé sur la préservation de notre autonomie, de la souveraineté, de la démocratie directe et de la neutralité, comme le veulent nos statuts. On a observé de près l'évolution de la situation aux frontières extérieures de l'UE, dans les pays voisins et à la frontière suisse.

Cette évaluation de la situation va exercer un impact sur les préparatifs en vue du lancement d'une initiative populaire pour sécuriser les frontières nationales.

Commission de stratégie

La Commission de stratégie placée sous l'égide du vice-président Oswald Kessler a assisté le président et le Comité pour l'évaluation de la situation et la conception des actions. Le secrétariat est dirigé par le directeur.

Secrétariat

Le secrétariat s'est acquitté de nombreuses tâches diverses sur le plan opérationnel: administration, préparatifs des séances du Comité, travail de rédaction,

Internet, Social Media, services aux membres, coordination des points d'appui, consultations, contacts avec les autorités, médias et organisations sympathisantes en Suisse et à l'étranger. Il a rédigé régulièrement des communiqués de presse sur des événements d'actualité. Le directeur à plein temps, Werner Gartenmann, est assisté par la secrétaire Katharina Fischer (60%) et Albert Leimgruber (100%) qui a assumé nouvellement au milieu de l'exercice la fonction de coordination avec la Suisse romande. À l'occasion de la dernière séance du Comité en novembre, le Comité a approuvé l'intention du secrétariat de mettre rapidement en place une «Jeune ASIN» puissante et de remplacer de la sorte la JUNS (Jeunes pour



Oskar Freysinger, Conseiller d'État et ancien Conseiller national, a ouvert la manifestation avec son exposé sur le modèle suisse.



Grande affluence pour une Suisse neutre et souveraine.

Dans son exposé très intéressant et instructif, l'historien et rédacteur en chef Markus Somm a décrit avec une grande précision la bataille de Morgarten.



En route avec dynamisme:
Elvira Hengeveld avec la
moto ASIN.



Les membres du Comité
Amanda Rückert et Mauro
Damiani ont de nouveau en-
cadré avec succès le point
d'appui du Tessin.



Informer, motiver, agir:
les points essentiels de l'acti-
vité de l'ASIN



l'indépendance et la neutralité).

Points d'appui de l'ASIN

Les points d'appui cantonaux ont été un grand sujet de préoccupation de l'ASIN également en 2015. Nous manquons de responsables acceptant de s'engager sur place pour promouvoir les activités de l'ASIN et de coordonner les activités des membres actifs encore nombreux. La situation a fait l'objet de discussions intensives et on a décidé de revoir la structure de principe des points d'appui cantonaux de l'ASIN. On compte nouvellement mettre au besoin en place des régions dépassant les frontières cantonales. Au milieu de l'année 2016, le concept et le train de mesures seront disponibles. Nous chercherons de nouveaux responsables des points d'appui au moyen d'une campagne intensive et d'un cahier des charges clairement défini. L'objectif est le suivant: l'ASIN doit pouvoir réussir à faire aboutir un référendum (50'000 signatures valides) et à distribuer à une large échelle du matériel d'information.

Suisse romande

Le 16 mars 2015, l'ASIN a organisé à Lausanne un cours consacré aux courriers des lecteurs sur le thème «adhésion insidieuse à l'UE». Le Conseiller national Hans Fehr a dirigé ce cours de concert avec le coordinateur pour la Suisse romande Albert Leimgruber. Ce concept est une nouveauté en Suisse romande et a trouvé un écho dans les quotidiens.

Le 29 avril 2015, l'ASIN du canton de Vaud a tenu son assemblée annuelle. L'avocat genevois Alain Marti a présenté à cette occasion un exposé intitulé «Le droit suisse ou des juges étrangers».

Le 21 novembre 2015, plus de 150 participants ont discuté du thème de la «neutralité» à Genève au «Forum romand». Les personnes suivantes ont présenté un exposé: Arnaud Dotézac, chargé de cours à l'Université de Genève et le rédacteur en chef du journal «Market»; Guy Mettan, membre PDC du Grand Conseil et directeur du «Club Suisse de la Presse»; Uli Windisch, Professeur de sociologie; Oskar Freysinger, Conseiller d'Etat.

L'ASIN du Bas-Valais a tenu le 4 décembre 2015 à Sierre sa traditionnelle «Fête de l'Indépendance» avec le conférencier invité Roger Köppel, Conseiller national.

Tessin

Les membres du Comité Amanda Rückert et Mauro Damiani (comme responsables) ont de nouveau encadré avec succès le point d'appui du Tessin. L'apogée a été constitué par la 3e édition de la «Festa dell'Indipendenza» à Bellinzona du 6 décembre 2015.

Communiqués de presse

Au cours de l'année, l'ASIN a pris position dans les communiqués de presse suivants sur l'actualité politique:

- 6 février 2015: Appel au Conseil fédéral de mettre en œuvre textuellement l'initiative contre l'immigration de masse.

- 24 février 2015: La Suisse capitule devant l'Italie.
- 19 mars 2015: Neutralité délibérément couronnée de succès 200 ans après le Congrès de Vienne.
- 7 avril 2015: Non à la proposition d'Avenir Suisse d'augmenter le nombre des signatures pour les initiatives populaires.
- 28 mai 2015: La Suisse ne doit pas participer aux manœuvres de l'OTAN près de la frontière russe.
- 20 août 2015: L'initiative RASA (Sortons de l'impasse) est une attaque frontale contre la démocratie directe, car elle souhaite supprimer de la Constitution le Oui à l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février 2014.
- 21 août 2015: «Celui qui touche aux droits populaires remet en question la stabilité de la Suisse!» La Commission des institutions politiques du Conseil des États a demandé d'adapter le droit d'initiative.
- 24 août 2015: Les manœuvres dilatoires adoptées par le Conseil fédéral au niveau de la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse ont culminé dans la demande des partisans de la libre circulation des personnes de ne pas provoquer pendant la campagne de votation fédérale un débat sur les rapports entre la Suisse et l'UE.
- 14 septembre 2015: L'ASIN présente son initiative pour la réintroduction des contrôles aux frontières.
- 18 octobre 2015: Les élections fédérales 2015 ont renforcé les forces eurosceptiques.

- 19 novembre 2015: Il y a 200 ans, le traité de Paris reconnaissait la neutralité suisse au niveau international. (Acte final) et la dimension actuelle de la neutralité.

Le bulletin de l'ASIN

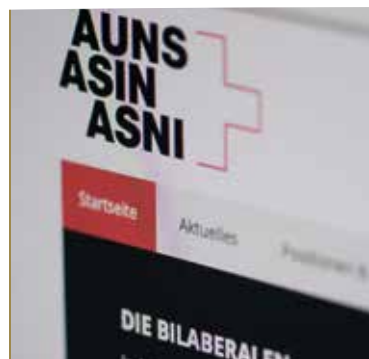
En 2015, huit éditions du bulletin ont paru en langue allemande, française et italienne: édition de février (no 171), mars (no 172), avril (no 173), juin (no 174), juillet (no 175), août (no 176), septembre (no 177) et décembre (no 178).

Leur contenu avait trait à la politique extérieure suisse et à l'évolution au sein de l'UE et de l'ONU. Différents articles de fond ont été consacrés à l'année de jubilé des «75 ans du rapport du Grütli, des 200 ans du Congrès de Vienne, des 500 ans de Morgarten et des 700 ans de Morgarten».

Autres imprimés

En dehors de nombreux petits imprimés comme des bulletins de commande, cartes d'adhésion, bulletins de paiement et tracts de donateurs, les brochures et dépliantes (Leporellos) suivants ont été réalisés:

- 29^e rapport d'activités 2014 (en allemand, français et italien)
- Brochure «Notre volonté d'engagement pour notre pays est intacte!» avec des exposés du Dr Christoph Blocher et du Conseiller national Lukas Reimann à l'occasion de l'Assemblée générale (en allemand, français et italien).
- Booklet «Entscheidend – 40 wichtige Ereignisse der Schweizer Geschichte»



Werner Gartenmann, directeur, assistée par la secrétaire Katharina Fischer et Albert Leimgruber.



Cette année aussi, différents imprimés ont été réalisés.

Les plates-formes Facebook et Twitter sont encadrées par le jeune membre de l'ASIN Marc Wachter et contribuent dans une large mesure au recrutement performant de nouveaux membres.



(en allemand)

- Brochure «La neutralité, un modèle de succès: ancien héritage, grand avenir» de l'historien Dr Jürg Stüssi-Lauterburg (allemand, français, italien).
- Calendrier 2016 avec 13 sujets politiques ASIN (allemand, français, italien).

Internet, Social Media

Les trois pages Internet www.auns.ch, www.asin.ch et www.asni.ch communiquent par des textes condensés les points de vue de l'ASIN et informent sur des événements politiques actuels. Les plates-formes Facebook et Twitter sont encadrées par le jeune membre de l'ASIN Marc Wachter et contribuent dans une large mesure au recrutement performant de nouveaux membres.

Comité interpartis NON à l'adhésion insidieuse à l'UE

Pour empêcher une adhésion insidieuse à l'UE, un Comité a été mis en place suite à l'initiative du Dr Christoph Blocher. Plus de 110 organisations et groupements ont déjà adhéré à ce comité. L'ASIN en est également membre et son directeur fait partie du Comité directeur. Le Comité prépare des mesures pour empêcher d'un commun effort la reprise automatique du droit de l'UE et le sacrifice de la démocratie directe aux juges de l'UE (mot-clé: accord-cadre). Le Comité interpartis NON à l'adhésion insidieuse à l'UE est un Comité de votation limité dans le temps pour regrouper les forces et il ne doit pas

être considéré comme une organisation concurrente de l'ASIN.

L'Assemblée générale du 26 avril 2014 a décidé de laisser les cotisations annuelles inchangées pour l'année 2015: 35 francs (membres), 50 francs (couples) et 100 francs (donateurs), sympathisants montant à bien plaisir.

Les recettes se sont montées à 1'011'660.39 et se sont situées 217'126.45 francs en dessous du budget. La baisse des recettes financières a été de 33'213.16 francs. De plus, un legs annoncé dans l'année sous rapport n'a pas encore été payé. Sur la base des nombreuses réactions qui sont parvenues au secrétariat, force est de constater que la situation économique a contraint tant des entreprises que des privés à renoncer à des dons supplémentaires.

Les dépenses se sont montées à 1'246'813.75 francs et ont été supérieures de 220'313.75 à celles prévues au budget. Les comptes bouclent donc sur un excédent des dépenses de 235'153.36 francs qui sera financé par le capital propre. Le rapport d'activités 2015 montre bien que dans l'année sous rapport, l'ASIN a été active dans de nombreux domaines. En dehors du nouveau matériel publicitaire (entre autres pour les points d'appui), on a continué à investir dans le secteur Internet et Social Media. En dehors de l'Assemblée générale ordinaire, le forum de neutralité à Zoug a été organisé. Pour les frais d'exploitation (location, salaires, assurances),

Comptes de l'année et bilan 2015

Comptes de l'année 2015

	Comptes 2014	Comptes 2015
Recettes		
Contributions et dons	1'115'516.49	1'001'373.55
Produit financier	11'634.72	10'286.84
Total recettes	1'127'151.21	1'011'660.39
Dépenses		
Propagande, publicité	533'336.21	578'113.70
Lettres aux membres, presse	400'641.10	324'403.00
Actions spéciales	266'824.50	136'268.30
Amortissements	2'930.00	1'550.00
Dépenses générales	243'933.80	206'478.75
Total dépenses	1'447'665.61	1'246'813.75
Récapitulation		
Total recettes	1'127'151.21	1'011'660.39
Total Dépenses	1'447'665.61	1'246'813.75
Excédent des recettes	- 320'514.40	- 235'153.36

-: Excédent des dépenses / +: Excédent des recettes

Bilan au 31 décembre 2015

Caisse	1'680.45	
Comptes auprès de Postfinance	901'897.97	
Comptes bancaires	98'711.97	
Titres	693'282.03	
Avoirs	73'964.65	
Système informatique, mobilier	2800.00	
Créances		48'830.90
Fonds spécial		54'961.65
Capital		1'668'544.52
	1'772'337.07	1'772'337.07

on a engagé environ le 25% des dépenses globales. Au 31 décembre 2015, le capital a été de 1'668'544.52 francs.

Mouvements de l'effectif de membres: nouvelle croissance

En 2014, l'ASIN a connu une croissance nette [1] de 459 membres, donateurs et sympathisants. Dans l'exercice 2015, le résultat a augmenté clairement de 521 nouvelles adhésions. Environ 85 pour cent des sorties s'expliquent par des décès ou sont dues à l'âge.

Remerciements

La présidence, le Comité et le secrétariat remercient tous les membres, donateurs et sympathisants de leur engagement politique et de leur soutien financier généreux. Le président remercie ses membres du Comité et les responsables des points d'appui cantonaux ainsi que le secrétariat du travail fourni. Les remerciements s'adressent aussi aux organisations sympathisantes pour l'excellente collaboration.

Mandat

Revenons encore une fois en 1986. Prenons à coeur les déclarations des fondateurs de l'ASIN. En principe, la situation de départ n'a en rien changé. La lutte pour une Suisse indépendante et neutre continue.



[1] Croissance nette signifie que les sorties sont déjà déduites

Bases: Constitution fédérale et statuts de l'ASIN

Constitution fédérale de la Confédération suisse: Article 2 But

La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays.

Statuts de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN):

Article 2 Buts et tâches

L'ASIN cherche à poursuivre et à réaliser les buts et les tâches suivants:

- a) Elle suit la politique étrangère de la Confédération et informe ses membres ainsi que le public sur ce qui a trait à la politique étrangère du pays;
- b) Elle s'engage pour la sauvegarde de l'in-

dépendance, de la neutralité et de la sécurité de la Confédération suisse;

- c) Elle défend une politique étrangère respectueuse de la neutralité classique intégrale, garante de l'indépendance et de la sécurité du pays;
- d) En politique étrangère, elle prévient l'activisme et les engagements internationaux inutiles;
- e) Lutte pour la démocratie directe de la Confédération helvétique en renforçant les droits de liberté politiques des citoyens.